

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 04 JUIN 2025

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 14 / En exercice : 14 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 19/05/2025 Date d'affichage : 19/05/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHE, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Raphaël MABBOUX, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mr Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, M. Thibault PUGNAT.

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) : M. Ludovic PAYEN,

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme Mélina ISOUX (pouvoir à Mme Adeline HENNICHE)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude BOTTOLLIER

Délibération du Conseil Municipal n°2025-045

EAU

- Mise à jour de la redevance d'eau pour le rôle 2025/2026
- Mise à jour de la tarification de la location de compteurs pour le rôle 2025/2026

Malgré l'inflation, Madame Christine BURNIER-FRAMBORET, adjointe au Maire, propose de maintenir les tarifs pour le rôle d'eau 2025/2026 :

⇒ REDEVANCE EAU (Montants hors taxes)

EAU	A partir du 1/07/2022	A partir du 1/07/2023	A partir du 1/07/2024	A partir du 1/07/2025
Partie fixe €	68	68	68	68
0 à 35 m ³ €/m ³	3	3	3	3
35 à 120 m ³ €/m ³	0.25	0.25	0.25	0.25
>120 m ³ €/m ³	1.2	1.2	1.2	1.2

Tarifs en euros hors taxes

⇒ LOCATION DE COMPTEURS (Montants hors taxes)

	A partir du 1/07/2022	A partir du 1/07/2023	A partir du 1/07/2024	A partir du 1/07/2025
Compteur ø 15 mm :	7.35	7.35	7.35	8.45
Compteur ø 20 mm :	8.30	8.30	8.30	9.55
Compteur ø 25 mm :	18.39	18.39	18.39	21.15
Compteur ø 30 mm :	19.12	19.12	19.12	22.00
Compteur ø 40 mm :	31.20	31.20	31.20	35.90
Compteur ø 50 mm :	40.14	40.14	40.14	46.15

Tarifs en euros hors taxes

Les ouvertures ou fermetures de compteur d'eau sont facturées forfaitairement au tarif de 40 € HT par opération.

En cas de non-paiement de la redevance d'eau :

- La réouverture d'un compteur suite à la mise en place de la limitation de débit sera alors facturée forfaitairement au tarif de 100 € HT,
- Dès le premier envoi recommandé, des frais administratifs seront facturés au tarif de 40 € HT.

Il est précisé que ces tarifs sont applicables à partir du 01/07/2025

Le Conseil Municipal, son adjointe au Maire entendue, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

APPROUVE la périodicité et les tarifs présentés ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 05 juin 2025
Le Maire
M. François PARIS



Télétransmis en Sous-préfecture le : 10 JUIN 2025
Affiché le : 10 JUIN 2025

La Secrétaire de Séance,
Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS